

Questions orales

M. Mulroney: Un ancien ministre des Finances qui préside une commission royale d'enquête a fait part d'une opinion personnelle à l'occasion d'une conférence à New York. Je l'ai lue comme le député. Je n'en conclus pas pour autant que M. Macdonald a présenté là les conclusions définitives de ses collègues. Il a bien précisé que c'était un point de vue purement personnel. D'autre part, M. MacMillan, le député de Winnipeg-Fort Garry et bien d'autres ont des opinions différentes à l'égard de cette question essentielle qui fera l'objet d'un document de travail. Nous espérons qu'un débat aura lieu à la Chambre, de façon à ce que nous puissions profiter des idées, de l'expérience et des connaissances des députés de tous les côtés de la Chambre dans le but d'élaborer et d'appliquer une politique commerciale qui apportera de nouveaux emplois et une nouvelle prospérité aux Canadiens. Voilà ce que nous voulons.

LE COÛT DE LA COMMISSION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il que, à l'époque où la Commission royale avait été mise sur pied, son leader parlementaire avait déclaré que l'argent qu'elle coûterait aurait mieux servi à prolonger les prestations d'assurance-chômage ou encore à indexer les allocations familiales? Ne pense-t-il pas que cet argent a sans doute été gaspillé, étant donné que la décision qui sera prise par la Commission a déjà été supplantée par celle d'un premier conseiller politique, selon qui le gouvernement n'a pas l'intention de favoriser le libre-échange sectoriel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne diffère pas nécessairement d'avis avec le leader parlementaire, s'il a parlé ainsi il y a bien des mois. La Commission royale siège depuis très longtemps déjà. En fait, elle a déjà coûté passablement cher. Il se pourrait fort bien que, réflexion faite, s'ils avaient encore détenu les rênes du pouvoir, même nos collègues auraient décidé de procéder autrement.

Toutefois, comme la Commission d'enquête était sur le point de présenter son rapport, ce qui ne devrait pas tarder, nous avons pensé qu'il serait sage et à propos dans les circonstances de tirer parti des travaux effectués jusqu'ici, au lieu d'y mettre fin à la onzième heure. Nous espérons en avoir un peu pour notre argent, car nous avons déjà dépensé de fortes sommes dans ce domaine.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

LE PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Transports.

Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement du Québec a décidé d'abolir le péage sur les autoroutes provinciales et que déjà le démantèlement des postes de péage est commencé, et étant donné que le pont Champlain, propriété du

gouvernement fédéral, est le seul pont fédéral à être payant au Canada, et plus particulièrement celui reliant l'Île de Montréal à la rive Sud, le ministre peut-il informer cette Chambre de sa politique en ce qui concerne le péage sur le pont Champlain, et ce dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il est évident que le Québec a fait un choix sur l'abolition du péage sur les routes du Québec; c'est son choix, nous n'avons rien à dire sur la question. Par ailleurs, il est évident tout autant que la situation financière actuelle ne nous permet pas d'ajouter aux 3 millions que nous versons déjà 6 millions supplémentaires concernant le pont Champlain. Par ailleurs, si la situation financière le permet, nous serons disposés à évaluer d'autres options si le cas se présente.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LE QUOTA FIXÉ POUR 1985

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre a annoncé que le Canada prévoyait accueillir entre 85,000 et 90,000 immigrants en 1985. Il s'agit là d'une réduction de 5,000 à 10,000, notamment dans la catégorie de la famille, où le nombre d'immigrants est limité à 45,000. Étant donné que la ministre et son chef ont prévu une amélioration de la conjoncture et de la situation de l'emploi en 1985, pourrait-elle nous expliquer pourquoi elle a prévu des réductions dans les quotas d'immigration surtout dans la catégorie de la famille?

● (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, depuis deux ans, l'immigration est inférieure aux prévisions annoncées chaque année par le gouvernement libéral. Cette année, on a pris quelques mois pour consulter les provinces et un certain nombre de groupes intéressés, afin de déterminer quels seraient les quotas pour 1985 et on a jugé que les quotas annoncés étaient beaucoup plus réalistes.

J'ai également déclaré, hier, que j'étais extrêmement préoccupée par la tendance actuelle et que nous n'étions pas satisfaits par ce qui se passe. C'est pour cette raison que nous avons annoncé que nous entendions examiner en profondeur la politique d'immigration. Nous nous pencherons donc sur les niveaux d'immigration en fonction des besoins de notre pays.

M. Allmand: Je tiens à rappeler au ministre que le groupe de travail Robinson a déjà effectué cet examen en 1983 et qu'on a procédé, en 1976, à une étude complète et à une refonte de la politique en la matière.